

## Elections municipales à Beauchamp - Taux de participation



A 17 heures, le taux de participation à Beauchamp s'élève à 33,98%. Les résultats définitifs seront publiés dans la soirée. Les bureaux de vote sont ouverts jusqu'à 20 heures. Pour rappel, à Beauchamp, il n'y aura qu'un tour, ce dimanche 15 mars, vu que seules deux listes se présentent.

### ▼ Contenu

- **Taux de participation à 12 et 17 heures**

A 17 heures, le taux de participation à Beauchamp s'élève à 33,98%.

A 12 heures, le taux de participation à Beauchamp s'élève à 16,98%.

- **Coronavirus : mesures d'hygiène exceptionnelles dans les bureaux de vote**

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS

#### MESURES D'HYGIÈNE EXCEPTIONNELLES DANS LES BUREAUX DE VOTE



Une signalétique d'accès aux sanitaires est prévue pour les personnes souhaitant se laver les mains au savon traditionnel.



Si besoin, des gels hydroalcooliques sont mis à la disposition du public à l'entrée des bureaux de vote.



Des affiches rappelant les bons gestes à adopter sont apposées à l'entrée de chaque bureau de vote.



Les salles et le matériel de vote (poignées de porte, tables, chaises, isolé) sont désinfectés, avant ouverture et après fermeture du bureau de vote.



Les votants sont invités à utiliser les bulletins de vote reçus dans leurs boîtes aux lettres ainsi qu'un stylo personnel.



Les stylos mis à disposition dans les bureaux de vote sont désinfectés après chaque utilisation.



Des gants sont remis aux scrutateurs pour les opérations de dépouillement.

En raison de [l'épidémie de coronavirus - COVID-19](#),  
mesures exceptionnelles dans les bureaux

la Ville met en place des

de vote :

- Une **signalétique d'accès aux sanitaires** est prévue pour les personnes souhaitant se laver les mains au savon traditionnel.
- Si besoin, des **gels hydroalcooliques** sont mis à la disposition du public à l'entrée des bureaux de vote.
- Des **affiches rappelant les bons gestes à adopter** sont apposées à l'entrée de chaque bureau de

vote.

- Les **salles et le matériel de vote (poignées de porte, tables, chaises, isolements) sont désinfectés** , avant ouverture et après fermeture du bureau de vote.

- Les **votants sont invités à utiliser les bulletins** de vote reçus dans leurs boîtes aux lettres ainsi qu'un stylo personnel bleu ou noir indélébile.

- Les **stylos mis à disposition** dans les bureaux de vote **sont désinfectés** après chaque utilisation.

- Des **gants sont remis aux scrutateurs** pour les opérations de dépouillement.

- **Liste des candidats**

Dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, les listes des candidats sont à présent disponibles : <http://elections.interieur.gouv.fr/>

► Documents